

CASTELCULIER
COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2017

17 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZé, Mme JUTTAUD, M. BONNET, Mme BATTISTUZZI, M. LARROUMET, Mmes DELPECH, BEDIN. MM BRULE, LECLERCQ, MILHOUD, Mme PRADAL, M. DOULUT, Mme GUTIERREZ, M. SABATINO, Mme CAVAL.
Mme CASTAGNE pouvoir donné à Mme BARTHE
M. DAVIGHI pouvoir donné à Mme JUTTAUD

0 ABSENT :

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 08 mars 2017, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

BUDGET 2017

Avant la présentation du budget 2017, le Maire souhaite informer le conseil municipal des points importants sur l'élaboration du budget de la commune.

Premièrement, il indique une baisse très importante de la dotation de l'Etat de l'ordre de 40%, ce qui, en montant représente une diminution de 39 000 €, montant DGF 2017 = 59 403 € et en 2016 = 98 403 €. Depuis le début du mandat, c'est une perte de 297 000€ et précise que c'est l'équivalent du montant de la taxe d'habitation perçu sur Castelculier.

Deuxièmement, il attire l'attention sur l'opération d'aménagement de la RD 813 prévue sur 2017 et 2018 et sur le refus d'attribution de l'aide DETR de l'Etat pour 2017. Le dossier bien qu'ayant été présenté en amont aux services de la Préfecture et au Secrétaire Général de la Préfecture et reconnu prioritaire car sécuritaire et structurant, n'a pas été retenu par Madame le Préfet et n'a pas été présenté à la commission d'élus d'attribution de la DETR. Le motif étant que la commune serait dans une situation financière délicate. Le maire s'est entretenu avec Madame le Préfet qui bien que comprenant l'embarras dans lequel la commune se trouvait par ce refus, ne pouvait pas revenir sur sa décision, le montant de l'enveloppe ayant été alloué à d'autres collectivités. Ce projet ayant été étudié, revu à la baisse d'environ 40 % doit se poursuivre car l'Agglomération d'Agen et le Département ont programmé la réalisation de travaux sur ce secteur.

D'autre part, le maire indique que l'Agglomération d'Agen a mis en œuvre un schéma de voie verte et a décidé et voté un régime de financement du plan d'action vélo. L'axe d'intervention retenu est relatif aux pistes cyclables concourant à la mobilité et aux transports dans le sens domicile-travail et des circuits touristiques. Cette action permet à la commune de bénéficier d'une aide de l'Agglomération d'Agen de 200 000€ prévue pour la voie verte de Castelculier.

Egalement, afin de ne pas avoir recours à l'emprunt, le maire propose de vendre un local commercial de la résidence du Centre. Ainsi, ces apports vont permettre de réaliser l'opération et de ne pas augmenter la fiscalité. Tels sont les éléments que le maire a souhaité en préambule informer le conseil municipal avant la lecture par l'adjoint des finances, Joël BONNET du budget primitif 2017.

.../...

25 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

A l'unanimité, le C.M. décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 qui restent inchangées à celles de 2016, comme suit :

	Base prévisionnelle	Taux	Produit
	2017		
- Taxe d'habitation.....	2 702 000 €	10.56 %	285 331 €
- Taxe foncière bâti.....	2 974 000 €	21.34 %	634 652 €
- Taxe foncière non bâti.....	53 500 €	51.83 %	<u>27 729 €</u>
	Produit fiscal total attendu.....		947 712 €

26 – SUBVENTIONS 2017 VOTEES AU BUDGET PRIMITIF 2017

- ADMR PUymiROL.....	2 500 €
- AEROBIC DE L'AGENAIS.....	100 €
- ASSOCIATION ARPA.....	300 €
- ATOUT CASTELFONDAIS.....	150 €
- AU FIL DES SEOUNES ASSOCIATION.....	150 €
- BASKET A.G.S.....	17 600 €
- CATM-ALPG Comité Syndical.....	150 €
- CLUB AUTOMOBILES ANCIENNES.....	150 €
- CLUB DU 3ème AGE.....	300 €
- COMITE DE JUMELAGE.....	15 000 €
- COMITE DES FETES.....	10 000 €
- COMITE OEUVRES SOCIALES.....	7 735 €
- COOP. SCOLAIRE MATERNELLE.....	700 €
- COOP. SCOLAIRE PRIMAIRE.....	3 500 €
- CREATION LOISIRS CASTELCULIER.....	1 000 €
- CRECHE SUCRE D'ORGE.....	61 500 €
- CSA 48ème RT CLUB SPORTIF.....	150 €
- ECLIPSIE ENSEMBLE VOCAL.....	150 €
- FNACA CANTON PUymiROL.....	150 €
- GYMNASIQUE VOLONTAIRE.....	150 €
- INTENDANT UNIVERSITAIRE.....	200 €
- L'HEUREUX TOUR.....	150 €
- LES BLOUSES ROSES.....	150 €
- PETANQUE AGS.....	850 €
- PHOENIX COUNTRY CASTELCULIER.....	150 €
- PREVENTION ROUTIERE ASSOCIATION.....	100 €
- POLE SPORT NATURE ORIENTATION.....	500 €
- RADIO BULLE.....	150 €
- LA RANDO CASTELFONDAISE.....	150 €
- RESTAURANTS DU CŒUR.....	150 €
- SI CAST. M'ETAIT CONTE.....	150 €
- SOCIETE DE CHASSE.....	150 €
- TENNIS A.G.S.....	6 700 €

.../...

27 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le C.M. approuve le budget primitif 2017 de la Commune :

. Section de fonctionnement (équilibre dépenses/recettes).....	3 320 508 €
. Section d'investissement (équilibre dépenses/recettes).....	2 557 143 €

28 – 29 – VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2017

A l'unanimité, le C.M. approuve :

- Budget annexe atelier relais

. Section de fonctionnement (équilibre dépenses/recettes).....	52 218 €
. Section d'investissement (équilibre dépenses/recettes).....	67 721 €

- Budget annexe scénovision

. Section de fonctionnement (équilibre dépenses/recettes).....	124 657 €
. Section d'investissement (équilibre dépenses/recettes).....	40 500 €

30 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

A l'unanimité, le C.M. décide d'intégrer l'excédent du budget annexe atelier relais au budget principal de la Commune pour un montant de 1 919 €.

31 – CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23 000 € A L'ASSOCIATION « SUCRE D'ORGE » - ANNEE 2017

A l'unanimité, le C.M. approuve les termes de la convention d'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € (loi relative à la transparence financière en matière d'aide publique) afin que soit allouée, à l'association « Sucre d'Orge », une subvention communale de 61 500 € au titre de l'année 2017.

32 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIES AGEN CENTRE CONTRIBUTION COMMUNALE 2017

A l'unanimité, le C.M. décide que la contribution totale de la Commune pour 2017 s'élève à 236 545.67 €, dont :

. 235 568.17 € contribution pouvant être fiscalisée
. 977.50 € prestation non fiscalisée

33 – MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017

Le C.M., à l'unanimité, décide la modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, à compter du 1^{er} janvier 2017 conformément aux décrets n° 2016-670 du 25 mai 2016 et n° 2017-85 du 26 janvier 2017.

.../...

34 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL AGEN GARONNE

A l'unanimité, le C.M. désigne les représentants suivants de la Commune à l'Etablissement Public Foncier Local Agen-Garonne :

Titulaire.....	M. Olivier GRIMA
Suppléant.....	M. Philippe CAZE

35 – MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE SALLES COMMUNALES EN PERIODE ELECTORALE

A l'unanimité, le C.M. autorise la mise à disposition gratuite, durant la période préélectorale et électorale de 2017 à 2020, de la salle des fêtes et de la Salle Associative. Tout candidat ou liste déclarés pourra en faire la demande, à la fréquence d'une fois par scrutin. Le Maire est autorisé à conclure des conventions de mise à disposition de ces salles communales avec lesdits utilisateurs.

36 – VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS » DE L'AMF

Le C.M. soutient le manifeste de l'AMF qui porte sur 15 engagements demandés aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

37 – MARCHES GOURMANDS

A l'unanimité, le C.M. autorise le déroulement des trois marchés gourmands Place de la Mairie, les jeudis 29 juin, 27 juillet et 31 août 2017 en soirée et d'attribuer gracieusement un emplacement pour chaque exposant.

38 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A L'ASSOCIATION LAIQUE INTERCOMMUNALE DE JEUX ET PLEIN AIR (ALIJPA) POUR L'ANNEE 2017

Afin d'assurer la mission de service public confiée à l'ALIJPA, le C.M., l'unanimité, est favorable de mettre à disposition de l'association précitée et durant les vacances scolaire, des agents de la Commune de CASTELCULIER avec leur accord, pour les fonctions suivantes :

Aide à la confection de repas, service repas et entretien des locaux du Centre de Loisirs de Saint-Ferréol et ce, à compter du 1^{er} avril 2017, pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 mars 2018.

Le C.M. autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel avec l'ALIJPA.

39 – MISE EN COMMUN D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ENTRE LES COMMUNES DE CASTELCULIER ET LAFOX

Le C.M., à l'unanimité, approuve la convention de mise en commun des policiers municipaux de CASTELCULIER et de LAFOX et de leurs équipements et autorise la mise en place de cette police pluri-communale à compter du 1^{er} juin 2017.

.../...

**40 – APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET D'ENERGIES DU LOT-ET-GARONNE
(SDEE47)**

Le C.M., à l'unanimité, approuve la modification proposée des statuts du Syndicat
Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne,

**41 – SUPPRESSION D'UN EMPLOI – ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS NON
COMPLET (17 h 50)**

Le C.M., à l'unanimité, décide de supprimer un emploi de chargé de mission
juridique à temps non complet (17 h 50) au grade d'attaché territorial, suite à la création du même
emploi à temps complet, au grade d'attaché territorial.

42 – PARTICIPATION ACTIVITES ACCUEIL DE LOISIRS « LES PITCHOUNETS »

En complément du tarif de la journée, une participation sera demandée pour les
activités suivantes durant les vacances d'avril 2017 :

. Sortie au Florida..... 2 €

**ENQUETE DE SATISFACTION FAITE AUPRES DES PARENTS DES ECOLES
ELEMENTAIRE ET MATERNELLE**

Le retour est très satisfaisant, 36 % des familles pour l'école élémentaire ont
répondu et 44,7% des familles pour l'école maternelle ont répondu. Les réponses de l'enquête
seront envoyées aux familles et montrent un taux de satisfaction d'environ 80 % sur les thèmes de
l'accueil périscolaire, des TAPS, de la restauration et de la sécurité, stationnement.

LIGNE DE BUS N° 2

Les statistiques de fréquentation 2014/2016 concernant la ligne 2 desservant
Castelculier, montre une progression de +14%, supérieure à la progression du réseau et dû aux
points d'arrêt sur CASTELCULIER

CHANTIERS CITOYENS

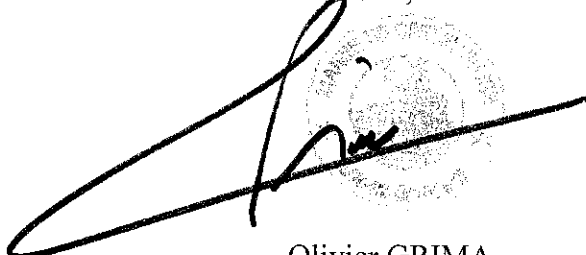
5 jeunes castelfondais sont désireux de participer à une action citoyenne appelée
« chantier citoyen » sur la période du 24 au 28 juillet 2017. Ils seront encadrés par un agent
municipal, référent. Le matin sera consacré à la réalisation de travaux de peinture aux écoles, repas
pris en commun à la cantine de l'école et l'après midi des activités offertes par la municipalité
seront organisées (loisirs aqua ludiques, de sports, d'amusement et de détente dans un esprit de
cohésion de groupe).

Le secrétaire de séance,



Corinne BARTHE

Le Maire,



Olivier GRIMA